

**Conseil économique et social**

Distr. générale
19 septembre 2024

Français
Original : anglais
Anglais et français uniquement

Commission économique pour l'Afrique
Comité de la gouvernance économique
Deuxième réunion

Addis-Abeba (hybride), 16 et 17 novembre 2024

Priorités pour l'Afrique à la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement**I. Introduction et contexte**

1. Le monde est le témoin d'une ère marquée par des problèmes multiformes qui résultent de la pandémie de COVID-19, de la guerre entre la Fédération de Russie et l'Ukraine, du changement climatique et des graves difficultés économiques et financières. Les pays africains sont les plus vulnérables face à ces problèmes. On assiste actuellement à des chocs simultanés et concomitants, avec une forte probabilité de récurrence à l'avenir et des risques élevés de compromettre les acquis obtenus de haute lutte dans la réalisation d'un développement inclusif et durable.

2. Il faut impérieusement mobiliser les ressources financières pour accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine. La nécessité de mobiliser des ressources supplémentaires est d'autant plus urgente aujourd'hui, étant donné qu'il reste moins de sept ans avant le délai fixé pour mener à bien le Programme 2030 et que le deuxième plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 a débuté. Selon les estimations, il manque chaque année entre 200 et 1 300 milliards de dollars par an pour réaliser les objectifs de développement durable en Afrique¹. La limite supérieure est plus réaliste, car la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a estimé ce chiffre à 4 000 milliards de dollars en 2023. Les problèmes de financement compromettent la possibilité d'atteindre les objectifs².

3. Outre le déficit de financement, on constate également un retard considérable entre la situation actuelle et les objectifs du Programme 2030. Des millions de personnes sont privées des produits de première nécessité indispensables pour la qualité de vie. Par ailleurs, les inégalités extrêmes au sein des sociétés et entre elles sont en hausse, ce qui compromet encore davantage la probabilité d'atteindre les objectifs et les cibles du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

¹ *Rapport économique sur l'Afrique 2020 : Financement novateur pour le développement du secteur privé en Afrique* (publication des Nations Unies, 2020).

² *Financing for Sustainable Development Report 2024: Financing for Development at a Crossroads* (Publication des Nations Unies, 2024).



4. On remarque en particulier que les problèmes de financement limitent les possibilités d'industrialisation en Afrique. Un effort à l'échelle du système est nécessaire pour s'attaquer aux obstacles juridiques et réglementaires existants, aux échecs stratégiques et aux déséquilibres du marché afin de combler les déficits de financement. Malgré les vastes possibilités de mobiliser des sources de financement novateur, comme les fonds de capital-investissement, les fonds souverains, les partenariats publics-privés, la titrisation des envois de fonds, les marchés de matières premières, les assurances indicelles, les caisses de dépôt et les fonds d'investissement, les euro-obligations, les mécanismes de financement participatif, l'argent mobile et la finance islamique, l'utilisation de ces sources est encore relativement limitée.

5. De plus, le retard énorme à rattraper pour financer la réalisation des objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, ainsi que les priorités nationales de développement, arrive au moment où la dette publique moyenne par rapport au produit intérieur brut en Afrique dépasse 60 % du produit intérieur brut. Selon le Fonds monétaire international (FMI), en avril 2024, 7 pays africains étaient en situation de surendettement et 13 présentaient un risque élevé de surendettement³. Trois autres pays n'ont pas pu rembourser leur dette⁴. Des sources de financement durables sont nécessaires pour permettre aux pays africains de respecter leurs priorités en matière de développement.

6. Il convient également de noter que si l'aide publique au développement (APD) a généralement augmenté, une grande partie de l'augmentation récente de l'APD a été dévolue à la guerre en Ukraine. En 2023, l'APD à l'Afrique a augmenté de 2 % en termes réels par rapport à 2022. Cependant, le montant total de l'APD représente 0,37 % du revenu national brut combiné des pays donateurs membres du Comité d'aide au développement pour la deuxième année consécutive, ce qui est inférieur à l'objectif fixé de longue date par l'ONU, à savoir un ratio de 0,7 % de l'APD par rapport au revenu national brut⁵.

7. Pour que l'Afrique prenne en main ses aspirations en matière de redressement et de développement, il faut faire encore plus pour combler le déficit de financement qui ne cesse de se creuser. Dans la période qui précède la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra du 30 juin au 3 juillet 2025 en Espagne, la deuxième réunion du Comité de la gouvernance économique est l'occasion d'examiner les domaines prioritaires de l'Afrique face aux problèmes multidimensionnels qu'elle doit surmonter dans le domaine de la finance durable. La réunion donnera la possibilité de recenser des moyens d'action porteurs et de prendre des engagements à cet égard pour susciter un changement systémique plus large dans le domaine du financement durable et, par ce biais, de parvenir à un développement durable et inclusif pour tous.

³ Fonds monétaire international, « List of low income country debt sustainability analyses for Poverty Reduction and Growth Trust-eligible countries as of 30 April 2024 ». Disponible à l'adresse suivante : www.imf.org/external/pubs/ft/dsa/dsalist.pdf.

⁴ Voir la déclaration finale du Secrétaire exécutif de la CEA au dialogue de haut niveau sur la création d'une agence africaine de notation, New York, 20 septembre 2024. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.uneca.org/stories/statement-by-mr.-claver-gatete-at-the-high-level-dialogue-on-the-establishment-of-an-africa>.

⁵ Union africaine, Banque africaine de développement, Programme des Nations Unies pour le développement et Commission économique pour l'Afrique, *Rapport sur le développement durable en Afrique 2024 : Renforcer le Programme 2030 et l'Agenda 2063 et éliminer la pauvreté en période de crises multiples : la mise en œuvre efficace de solutions durables, résilientes et innovantes* (Addis-Abeba, 2024).

II. Comité de la gouvernance économique

A. Contexte

8. À sa cinquante-deuxième session, tenue à Marrakech (Maroc) les 25 et 26 mars 2019, la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique a adopté la résolution 966 (LII) sur l'examen de la structure intergouvernementale de la Commission économique pour l'Afrique conformément à ses résolutions 943 (XLIX) et 957 (LI), dans laquelle elle a pris note de l'examen de la structure intergouvernementale, de ses conclusions et recommandations, et a approuvé la création de cinq organes subsidiaires sectoriels, dont le Comité de la gouvernance économique⁶. Les comités ont été créés en vue d'assurer une application efficace des politiques et une plus grande participation des hauts fonctionnaires aux travaux des plateformes des comités concernés.

9. Le Comité de la gouvernance économique, qui est un forum consultatif d'experts et de décideurs, a pour rôle de coordonner les travaux du sous-programme de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) « Politique macroéconomique, finances et gouvernance » pour garantir la cohérence de l'appui fourni à ses membres et aux autres parties prenantes dans leur volonté de mettre en place et renforcer des institutions et politiques de gouvernance économique et pour faire en sorte que cet appui ait des retombées positives, et de favoriser l'apprentissage par les pairs pour accélérer un développement social et économique durable et inclusif⁷. Le Comité est censé fournir des conseils et des orientations fondés sur des données factuelles concernant des questions de gouvernance économique relatives à la promotion d'une gestion macroéconomique saine et de stratégies de développement inclusives et au renforcement de l'intégrité financière comme la lutte contre les flux financiers illicites en Afrique. En outre, il encourage le travail en réseau et appuie les processus de gouvernance mondiale, tels que le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, et les efforts déployés pour réduire les flux financiers et assurer la représentation de l'Afrique dans les forums internationaux comme la Conférence internationale sur le financement du développement et le Sommet du G20.

10. La première réunion du Comité s'est tenue en ligne le 27 avril 2022. Toutes les sous-régions africaines étaient représentées lors de la réunion. L'objectif principal de la première réunion était d'élire le Bureau, qui a ensuite examiné et approuvé le programme de travail du sous-programme. En collaboration avec le secrétariat du Comité, le Bureau a coordonné les travaux du Comité pour les deux années suivantes.

11. Les représentants des pays suivants ont été élus au Bureau : Algérie, Cameroun, Éthiopie, Ghana et Lesotho. Chacun des cinq pays représente sa sous-région respective. Le sous-programme « Politique macroéconomique, finances et gouvernance » de la CEA était l'organisateur de la réunion et a assuré dans le même temps le secrétariat du comité. Le Comité a également examiné et approuvé le programme de travail du sous-programme « Politique

⁶ Les autres organes subsidiaires comprennent le comité des statistiques et des données ; le Comité du développement du secteur privé, de l'intégration régionale, du commerce, des infrastructures, de l'industrie et de la technologie ; le Comité des changements climatiques, de l'économie bleue, de l'agriculture et de la gestion des ressources naturelles ; et le Comité du développement social, de la lutte contre la pauvreté et du genre.

⁷ Dans un esprit conforme à celui des autres comités de la CEA, le rôle du Comité de la gouvernance économique découle des paragraphes 18A.45-18A.50 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 (A/68/6 (Sect. 18)), qui définissent les rôles d'autres organes subsidiaires fonctionnels et sectoriels comparables de la Commission.

macroéconomique, finances et gouvernance » de la CEA pour l'exercice biennal 2022-2024.

12. En 2024, le mandat de deux ans du Bureau actuel constitué en 2022 s'achèvera. De ce fait, la deuxième réunion du Comité élira un nouveau Bureau pour la période 2024-2026 chargé d'examiner et d'approuver le programme de travail du sous-programme « Politique macroéconomique, finances et gouvernance » de la CEA. La deuxième réunion du Comité se tiendra à Addis-Abeba les 16 et 17 novembre 2024.

B. Points devant être traités

13. Les travaux du Comité à sa deuxième réunion seront axés sur les questions relatives à la macroéconomie, la planification nationale, la gouvernance économique et le financement pour que le continent garantisse le développement durable et inclusif pour tous dans le contexte de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement. Les points précis devant être traités sont notamment les suivants :

- (a) Les réformes à l'échelle du système du mécanisme de mobilisation des ressources nationales des pays pour le financement du développement ;
- (b) La nécessité de mettre en place une architecture et des réformes institutionnelles efficaces pour réduire les flux financiers illicites et mener à bonne fin la restitution des avoirs volés ;
- (c) Les mécanismes innovants d'allègement de la dette ;
- (d) Les compétences requises pour tirer parti des technologies numériques afin de mobiliser des ressources pour le financement du développement ;
- (e) Les évolutions récentes de la coopération fiscale internationale ;
- (f) Les réformes institutionnelles nécessaires pour garantir une gouvernance économique solide dans la période qui précède la quatrième conférence internationale sur le financement du développement ;
- (g) Les réformes de l'architecture financière mondiale nécessaires pour répondre aux besoins particuliers de l'Afrique.

14. En outre, le Comité couvrira également les mandats habituels de l'organe intergouvernemental en abordant les thèmes suivants :

- (a) L'examen des activités passées et des programmes futurs du sous-programme « Politique macroéconomique, finances et gouvernance » ;
- (b) La fourniture de conseils et d'opinions d'expert sur les priorités et les activités du sous-programme ;
- (c) La formulation de recommandations visant à renforcer les programmes de la CEA afin de mieux servir ses membres et les communautés économiques régionales ;
- (d) La fourniture d'orientations générales pour assurer la pertinence des activités de la CEA dans les domaines susmentionnés afin de répondre aux besoins de développement de l'Afrique et de faire face aux problèmes critiques de développement ;
- (e) La fourniture de conseils concernant les priorités liées à la mise en œuvre et à l'examen des programmes d'action régionaux et internationaux en rapport avec les travaux de la CEA ;
- (f) La définition d'orientations sur le partenariat de la CEA avec les entités des Nations Unies, la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement et avec d'autres partenaires de développement.

(g) La coordination des travaux du Comité en collaboration avec le secrétariat du Comité au sein de la Division de la macroéconomie, des finances et de la gouvernance de la CEA.

C. Structure du Comité

15. Les fonctions de gestion du Comité sont assurées par le Bureau et le secrétariat. Le Bureau est composé de représentants des membres de la CEA, tandis que le sous-programme « Politique macroéconomique, finances et gouvernance » assure le secrétariat du Bureau. Les rôles du Bureau sont les suivants :

(a) Le/la Président(e) du Bureau représente le Comité à la réunion annuelle de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique ;

(b) Chaque membre du Bureau assiste aux réunions statutaires dans la sous-région du membre pour veiller à ce que les questions relatives à la gouvernance économique soient traitées efficacement à ce niveau.

D. Élection du Bureau

16. Le bureau est constitué d'un organe nouvellement élu, composé d'un président/d'une présidente, de deux vice-président(e)s et de deux rapporteurs/rapporteuses. Au moment de l'élection des membres du bureau, il est dûment tenu compte de la nécessité d'une représentation équitable de chaque sous-région de la CEA et d'une représentation équilibrée appropriée des langues et des genres. On trouvera en annexe une liste des pays de chaque sous-région.

17. Les élections du Bureau ont lieu tous les deux ans. L'élection du Bureau aura lieu durant la deuxième réunion. Les membres du Comité et du sous-programme "Politique macroéconomique, finances et gouvernance" de la CEA, qui assure le secrétariat du Comité, se consultent sur l'élection du Bureau et les candidatures sont présentées par les membres du Comité. Le Bureau actuel sortant est composé du Cameroun en tant que président, de l'Algérie et du Ghana en tant que vice-présidents, et de l'Éthiopie et du Lesotho en tant que rapporteurs.

E. Résultats attendus de la deuxième réunion du Comité

18. En se fondant sur la note d'information et les questions débattues, la deuxième réunion du Comité devrait aboutir aux résultats suivants : l'élaboration de recommandations sur une approche unifiée de la gestion de la gouvernance macroéconomique et économique en vue de parvenir à un financement durable en Afrique pour la quatrième conférence internationale sur le financement du développement ; et des orientations sur les mécanismes permettant d'élaborer cette approche.

F. Participation

19. En principe, tous les membres de la CEA participent aux réunions du Comité par l'intermédiaire du ou des coordonnateurs désigné(s) issu(s) de leur ministère des finances ou d'une autre entité compétente. Dans l'ensemble, les personnes suivantes y participent :

a) Des experts représentant des membres de la CEA provenant des ministères chargés des finances ou de la planification économique, des banques centrales, des autorités fiscales, des services de renseignements financiers, des

organismes nationaux de statistique et d'autres ministères et départements compétents que les membres peuvent juger appropriés ;

b) Un représentant du sous-programme « Politique macroéconomique, finances et gouvernance » de la CEA qui est l'organisateur de la réunion et assure dans le même temps le secrétariat du Comité ;

c) Des représentants de la Commission de l'Union africaine et des communautés économiques régionales africaines présentes en qualité d'observateurs ;

d) Des représentants du système des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et de la société civile présents en qualité d'observateurs.

G. Personnes à contacter

20. Il est possible d'obtenir des informations plus détaillées sur le Comité en s'adressant à :

Gamal Ibrahim

Chef de la Section de la gouvernance économique et des finances publiques

Division de la macroéconomie et de la gouvernance

Commission économique pour l'Afrique

Courriel : gamal.ibrahim@un.org

Annexe

Liste des pays de chaque sous-région de la Commission économique pour l'Afrique

<i>Afrique centrale</i>	<i>Afrique de l'Est</i>	<i>Afrique du Nord</i>	<i>Afrique australe</i>	<i>Afrique de l'Ouest</i>
Cameroun	Burundi	Algérie	Angola	Bénin
Congo	Comores Djibouti	Égypte	Botswana	Burkina Faso
Gabon	Éthiopie du Congo	Libye	Eswatini	Cabo Verde
Guinée équatoriale	Érythrée	Mauritanie	Lesotho	Côte d'Ivoire
République centrafricaine	Kenya	Maroc	Malawi	Gambie
Sao Tomé-et-Principe	Madagascar	Soudan	Maurice	Ghana
Tchad	République démocratique	Tunisie	Mozambique	Guinée
	République-Unie de Tanzanie		Namibie	Guinée-Bissau
	Rwanda		Afrique du Sud	Libéria
	Seychelles		Zambie	Mali
	Somalie		Zimbabwe	Niger
	Soudan du Sud			Nigéria
	Ouganda			Sénégal
				Sierra Leone
				Togo